



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/C.2/51/8
25 novembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session
DEUXIÈME COMMISSION
Point 97 de l'ordre du jour

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lettre datée du 19 novembre 1996, adressée au Secrétaire général
par les Représentants permanents de l'Afrique du Sud et du Danemark
auprès de l'Organisation des Nations Unies

L'atelier sur les mécanismes et les sources de financement pour une gestion écologiquement viable des forêts, tenu en Afrique du Sud du 4 au 7 juin 1996, a été organisé conjointement par le PNUD et les Gouvernements danois et sud-africain entre deux sessions du Groupe intergouvernemental spécial sur les forêts. Il a débouché sur l'adoption d'une déclaration de fond et d'un rapport final.

L'atelier avait pour objet de contribuer aux travaux très importants menés par le Groupe intergouvernemental spécial sur les forêts dans le cadre du mandat dont celui-ci a été chargé par la Commission du développement durable. L'Afrique du Sud et le Danemark attachent la plus haute importance à la question de la gestion écologiquement viable des forêts. Les travaux de l'atelier revêtent une importance fondamentale pour la participation du Groupe intergouvernemental spécial sur les forêts aux préparatifs de la session que la Commission tiendra en avril 1997 et de la session extraordinaire que l'Assemblée générale consacrera en juin 1997 à un examen et à une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre d'Action 21.

Nous vous serions obligés de bien vouloir publier la présente lettre ainsi que la déclaration et le rapport figurant en annexe en tant que document de l'Assemblée générale au titre du point approprié de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du Danemark
auprès de l'Organisation des
Nations Unies

(Signé) Benny KIMBERG

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de l'Afrique
du Sud auprès de l'Organisation des
Nations Unies

(Signé) Khiphusizi J. JELE

Annexe

RAPPORT DE L'ATELIER SUR LES MÉCANISMES ET LES SOURCES DE
FINANCEMENT POUR UNE GESTION ÉCOLOGIQUEMENT VIABLE DES
FORÊTS

PRÉAMBULE

L'atelier avait pour objectif de contribuer aux travaux du Groupe de travail intergouvernemental spécial sur les forêts de la Commission du développement durable, dans le cadre de son élément de programme II : coopération internationale dans le domaine de l'assistance financière et du transfert des techniques pour une gestion écologiquement viable des forêts. Soixante-dix experts originaires de 45 pays se sont réunis à Pretoria (Afrique du Sud) pour analyser et examiner la question du financement d'une gestion écologiquement viable des forêts. Ils ont participé à l'atelier à titre individuel, et le présent texte reflète leurs vues en tant qu'experts. Ils venaient de services gouvernementaux, du secteur privé, d'organisations non gouvernementales et internationales.

La capacité de répondre aux besoins futurs dans le domaine de l'alimentation, de l'approvisionnement en eau, de l'énergie et des établissements humains dépend dans une large mesure de la façon dont sont gérées les ressources forestières de la planète. La demande de produits forestiers traditionnels et non traditionnels augmente rapidement dans le monde, de même que la demande de toute la gamme de services environnementaux fournis par les forêts, non seulement au niveau local – pour le stockage d'eau, la lutte contre l'érosion et la protection des sols – mais également au niveau mondial – pour le stockage d'espèces biologiques et de carbone. Considérant qu'environ 16 millions d'hectares de forêts disparaissent chaque année, les réserves diminuent. Les risques de pénurie seront de plus en plus grands, ce qui entraînera une augmentation du prix moyen des produits et des services forestiers, et du nombre de produits de remplacement du bois. Les plantations d'arbres permettront de répondre à une partie de la demande, mais les coûts et avantages sociaux et écologiques de leur exploitation ne sont pas encore pleinement connus.

Des ressources adéquates tant publiques que privées sont nécessaires aux niveaux national et international pour financer toute une gamme d'activités dans le secteur forestier. La plupart des ressources destinées à ce secteur proviendront de sources nationales. L'aide publique au développement (APD) joue un rôle particulièrement important dans les pays en développement où elle contribue de manière décisive au renforcement des capacités et à la mobilisation d'autres sources de financement. Elle est particulièrement nécessaire dans les pays les moins avancés qui auront peut-être besoin d'un soutien beaucoup plus important pour atteindre l'objectif d'une gestion écologiquement viable des forêts.

Les facteurs généralement cités à l'origine du déboisement vont de l'abattage des forêts à la collecte de bois de feu et à la reconversion des forêts en terres agricoles et en pâturages, Au-delà de ces facteurs, il existe néanmoins d'autres causes plus profondes, telles que la pauvreté chez les

populations marginalisées qui vivent à l'intérieur ou à la lisière des forêts et en sont tributaires, mais ne tirent guère d'avantages de leur exploitation non rationnelle. Il est urgent que les gouvernements renforcent la capacité d'action de ces populations en leur donnant accès aux terres et des droits d'occupation, et en les associant à la prise de décisions concernant leur utilisation. La gestion écologiquement viable des forêts dépend d'un développement durable dans tous les domaines, en particulier l'agriculture, et de la sécurité alimentaire et de la réduction de la pauvreté.

Les ressources forestières s'épuisent dans le monde entier, du fait du déboisement et de la dégradation des forêts. Il s'agit là d'un phénomène mondial qui touche aussi bien les forêts tropicales que les forêts tempérées et boréales. Les pays en développement attirent des investissements d'un montant brut de l'ordre de 20 milliards de dollars de sources nationales et étrangères. Si l'on considère toutefois que, dans le même temps, le déboisement entraîne un désinvestissement (ou une dépréciation du capital forestier) estimé à environ 45 milliards de dollars, on obtient un solde négatif net d'environ 25 milliards de dollars par an. Cet énorme déficit d'investissement ne fera que se creuser si les politiques et les réglementations ne sont pas profondément modifiées.

Ces dernières années, de nombreux donateurs ont réduit le montant de leur aide publique au développement, et l'APD destinée au secteur forestier a diminué en termes réels. Il convient d'inverser ces tendances. De plus, parmi tous les pays qui ont besoin d'une assistance dans le secteur forestier, ceux qui y ont accès sont relativement peu nombreux. La réorientation de l'APD des modes d'exploitation traditionnels des forêts vers la gestion écologiquement viable des forêts, le développement rural et la conservation est une évolution encourageante. Les avantages socio-économiques et environnementaux offerts par le secteur forestier justifient une augmentation de la part de l'APD qui lui est apportée et qui, à l'heure actuelle, ne représente que 3 % du total de l'assistance fournie. Les ressources internes affectées au secteur forestier ont sensiblement augmenté dans plusieurs pays en développement.

Dans l'intervalle, les courants d'investissements privés en faveur des pays en développement ont augmenté et représentent actuellement le quintuple de l'APD. Il est essentiel d'orienter ces investissements vers la gestion écologiquement rationnelle des forêts. Celle-ci constitue un facteur efficace et peu coûteux lorsqu'on inclut les avantages sociaux et écologiques dans l'équation économique. Dans les pays en développement, les flux d'investissements privés sont fortement axés à l'heure actuelle sur un petit nombre de pays qui ont un potentiel d'exportation, alors que les pays où l'exploitation forestière est orientée vers le marché intérieur connaissent de graves pénuries de ressources.

S'il est vrai que de vastes étendues de forêts ne sont toujours pas gérées de manière écologiquement viable, on observe plusieurs tendances encourageantes à cet égard. Premièrement, les populations locales participent de plus en plus largement à la prise des décisions dans le secteur forestier, ce qui contribue à sa gestion rationnelle. Deuxièmement, plusieurs types d'activités forestières sont désormais généralement considérées comme étant écologiquement viables. Troisièmement, les investissements dans les industries fondées sur une gestion rationnelle des forêts, comme le tourisme et les produits forestiers qui ne sont

pas à base de bois, sont importants et augmentent rapidement. On a également constaté que dans la plupart des pays, les activités entreprises par le secteur privé dans le domaine de la gestion viable des forêts peuvent et devraient s'autofinancer même si elles exigent souvent d'importants investissements de départ justifiant l'apport de fonds publics et une assistance internationale. Compte tenu de la réforme des politiques et des cadres réglementaires qui la régissent, la gestion rationnelle des forêts devrait produire des recettes nettes. La situation varie toutefois considérablement d'un pays à l'autre, et de nombreux pays ont besoin d'importantes ressources extérieures pour gérer leurs forêts de manière écologiquement viable.

INVESTISSEMENTS ET FINANCEMENT

Principes

La stabilité politique et économique du pays est nécessaire s'il veut attirer des investissements dans la gestion écologiquement rationnelle des forêts. L'accès à la terre et la sécurité de la propriété sont également fondamentaux. Les pouvoirs publics ont un rôle majeur à jouer dans la création d'un climat favorable à l'investissement, notamment par :

- a) La mise en place d'un cadre réglementaire efficace et adéquat;
- b) L'adoption d'une politique forestière bien définie, n'entrant pas en conflit avec d'autres politiques sectorielles, ainsi que de politiques encourageant le financement;
- c) La prise de décisions démocratiques, transparentes et concertées;
- d) La création de capacités dans plusieurs domaines critiques;
- e) L'existence d'institutions financières non classiques susceptibles de fournir des services financiers aux petits exploitants agricoles.

On constate qu'il n'y a pas de solution de rechange : les politiques suivies doivent pourvoir à une utilisation efficace et écologiquement rationnelle des ressources, s'appuyer sur une volonté politique réelle et sur une fonction publique capable de les exécuter.

La sous-évaluation des forêts

La valeur marchande assignée aux forêts est souvent très faible ou même nulle et c'est ce qui explique le gaspillage de cette ressource et le fait que l'investissement s'en détourne. Cette sous-évaluation et diverses distorsions comptables se traduisent par l'affectation, sans compensation, de terres boisées à d'autres usages.

Les systèmes de comptabilité nationale recèlent actuellement une erreur fondamentale : il n'y a pas de compte du capital et il y a donc une méconnaissance systématique des variations de la valeur et du stock de ressources. De ce fait, il est possible de susciter artificiellement un revenu

national ou privé en puisant dans le stock de ressources, alors même qu'on saurait avec certitude que cela entraînerait forcément à l'avenir une baisse des revenus. Le système de comptabilité nationale n'assigne aux services économiques fournis par les ressources naturelles qu'une valeur nettement sous-estimée ou même nulle. Les forêts, par exemple, constituent l'habitat de nombreuses espèces mais aussi sont un moyen de conserver l'eau et le sol dont la perte se traduirait par des coûts importants, sous forme d'une baisse des rendements de la culture et d'inondations. Ces systèmes doivent donc d'urgence être révisés et l'effort de réforme, actuellement en cours, devrait être activement soutenu, compte tenu de la longueur de la tâche à prévoir. Chaque pays devra aller dans cette voie, en fonction de ses besoins propres.

Les acteurs

La gestion non déprédatrice des forêts nécessitera l'appui des institutions les plus diverses. Les principales sont les suivantes :

- a) Les administrations qui sont chargées de faire respecter les normes et les règles de façon équitable;
- b) Les entreprises privées, qui opèrent dans le secteur de l'exploitation écologiquement rationnelle des forêts;
- c) Les associations locales qui représentent, mobilisent et animent la population locale;
- d) Des institutions de recherche et de diffusion des technologies d'utilisation écologiquement rationnelle des ressources.

Incitations

Le secteur forestier reçoit déjà dans beaucoup de pays diverses subventions ou primes. En accordant des incitations fiscales, telles que des dégrèvements, ou en réduisant les droits de coupe et les loyers des forêts, fixés bien en dessous de leur valeur marchande, les pouvoirs publics se lèsent eux-mêmes et lèsent les contribuables et ils encouragent l'industrie à adopter, pour des gains immédiats, des pratiques déprédatrices. Les pouvoirs publics devraient donc donner la priorité à un examen de leur système d'incitations fiscales, de façon à le réformer dans le sens d'une gestion non déprédatrice des forêts.

Souvent, les avantages d'une gestion écologiquement rationnelle des forêts prennent la forme d'économies externes telles que la conservation de la diversité biologique, la protection des bassins versants et le stockage du carbone, auxquels le marché n'attache pas actuellement de valeur marchande. Il est donc indispensable que les politiques suivies et la législation adoptée assignent bien un prix à ces effets externes.

Les dimensions sociales de la gestion écologiquement rationnelle des forêts appellent sans doute un investissement initial substantiel justifiant un soutien public et une assistance internationale. Il faut donc prêter l'attention la plus diligente à la conception et l'application de systèmes d'incitations qui

encouragent une gestion écologiquement rationnelle des forêts afin d'éviter de subventionner des pratiques déprédatrices.

Une industrie forestière écologiquement rationnelle et commercialement viable devrait également inclure la production de produits forestiers non classiques et l'expansion des marchés de ces produits, pour le plus grand profit des pauvres et de certains groupes marginalisés dont l'existence quotidienne dépend de la forêt.

Modalités novatrices de financement du développement forestier durable

Les nouvelles formules de financement sont prometteuses, mais leur applicabilité varie considérablement selon le pays. Si le gouvernement et les autres parties prenantes consacrent des ressources à la mise au point de nouveaux instruments financiers répondant aux besoins d'une gestion écologiquement rationnelle des forêts, les amples fluctuations des marchés mondiaux des capitaux, au cours des cinq dernières années, font craindre que le problème essentiel que pose l'orientation de capitaux privés vers la gestion des forêts n'est pas celui de la mise au point de nouveaux instruments financiers, mais celui d'une corrélation plus étroite entre les flux de capitaux existants et la notion même de durabilité, en général, et dans le secteur forestier en particulier.

Plusieurs mécanismes novateurs de financement public international ont été proposés et examinés dans différentes enceintes internationales au cours des dernières années afin d'augmenter le financement actuellement offert par les institutions multilatérales. Nombreuses sont les activités internationales qui engendrent déjà des avantages mondiaux et nationaux : le maintien de la paix, l'administration de la justice, la gestion écologiquement rationnelle des forêts, les échanges internationaux et les transports, la communication, les secours d'urgence, etc., mais nombreuses aussi sont les ressources mondiales ou nationales qui doivent être protégées : océans, forêts, atmosphère, couche d'ozone. L'un des avantages du financement public international serait son caractère "automatique" par opposition à l'actuelle APD, qui est un financement volontaire. Les divers instruments proposés peuvent être classés en trois groupes : un impôt international, des redevances perçues sur l'indivis mondial, et des mesures à caractère monétaire. Le Groupe d'experts de la Commission du développement durable sur le financement et la consommation a récemment réalisé plusieurs analyses utiles sur ce sujet. Ces analyses et la documentation correspondante sont étudiées par la Commission du développement durable et les recommandations du Groupe intergouvernemental spécial sur les forêts doivent être compatibles avec celles de ce groupe d'experts.

Le financement public intérieur est évidemment très important pour une gestion écologiquement rationnelle des forêts, du fait que les avantages des forêts ont le plus souvent un caractère national. Des mécanismes novateurs ont obtenu déjà d'importants succès dans la mobilisation de cette ressource dans plusieurs pays en développement depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Parmi les sources de financement qui intéressent à la fois les produits et les services fournis par les forêts figurent les transferts budgétaires, les fonds d'affectation spéciale, l'abandon progressif des subventions, la fiscalité par objectif, les impôts perçus sur les

bénéficiaires, les redevances de bassin versant, la tarification au coût intégral, les droits et taxes de déboisement et les émissions d'obligations de reboisement ou de gestion des forêts, etc.

Pour orienter de nouveaux capitaux vers l'exploitation écologiquement rationnelle des forêts, il est essentiel de remplacer le schéma de développement fondé sur les programmes forestiers nationaux, par un schéma d'investissement s'insérant dans des programmes d'investissements sectoriels.

Les flux de capitaux privés se dirigeant vers le secteur des forêts dans les pays en développement, tout en étant difficiles à mesurer, se chiffrent déjà en milliards de dollars chaque année, ce qui ménage des possibilités d'orienter les investissements vers la gestion écologiquement rationnelle des forêts, mais présente aussi une menace, si l'exploitation des forêts n'abandonne pas les pratiques déprédatrices actuelles.

Le secteur public et les marchés privés des capitaux devront travailler ensemble pour trouver de nouveaux moyens de satisfaire ce besoin de financement. Pour répondre aux besoins du développement forestier durable, plusieurs options se présentent : a) utiliser les méthodes de financement déjà éprouvées; et b) mettre l'accent sur l'effet de levier des fonds publics. Créer des mécanismes de financement entièrement nouveaux introduirait un élément de risque dans le secteur, encore tout nouveau, de la gestion écologiquement rationnelle des forêts, et leur élaboration suppose une préparation attentive, avec une mise à l'essai et une évaluation.

Dans les pays qui souhaitent établir des liens avec les marchés des capitaux et orienter les capitaux vers le domaine nouveau de l'investissement dans l'exploitation écologiquement rationnelle des forêts, il faudra créer des marchés des capitaux. L'investissement dans toute la filière (exploitation forestière – première transformation et ouvraison secondaire – distribution) est une autre option possible car cela réduit le risque et permet d'abaisser les coûts. Les fonds publics peuvent être utilisés pour compenser les risques liés au développement des marchés et le coût de l'incorporation des économies externes dans le fonctionnement des entreprises, de même que les surcoûts résultant de l'affectation des capitaux dans le nouveau domaine de l'exploitation écologiquement rationnelle des forêts.

Il est d'importance critique de mettre en place des instruments de financement par des capitaux propres ou par la dette qui soient de nature à réduire le risque global de l'investissement forestier écologiquement rationnel. Les fonds nécessaires seraient des types suivants : a) des capitaux de lancement de petite ou moyenne échelle pour aider à mobiliser des capitaux, introduire une grande rigueur dans la gestion et attirer des compétences vers la gestion écologiquement rationnelle des forêts; et b) des fonds spécifiquement destinés à ce secteur, de volume moyen ou important, afin d'aider les milieux financiers à voir dans la gestion écologiquement rationnelle des forêts un investissement de bon aloi.

L'atelier a examiné de nombreux exemples de moyens nouveaux, susceptibles d'être reproduits, de mobiliser des capitaux dans l'exploitation écologiquement rationnelle des forêts et les domaines voisins, et a estimé qu'il fallait

continuer à les suivre, les analyser, et à les promouvoir auprès des investisseurs, des banquiers, des assureurs, etc.

COORDINATION

En matière de financement de l'exploitation écologiquement viable des forêts, la coordination contribue à améliorer l'efficacité de la collecte et de l'utilisation des fonds, mais elle ne doit pas être une fin en soi. Souvent, une mauvaise coordination du financement aboutit à des gaspillages ou à une utilisation particulièrement inapte de ressources précieuses.

La coordination doit s'effectuer aux niveaux national, régional et mondial, et tous les intéressés, y compris le secteur privé, doivent y participer.

Coordination au niveau national

C'est au gouvernement qu'incombe la coordination au niveau national. Une bonne coordination nécessite des pouvoirs publics déterminés, des organes de planification disposant des moyens et des ressources financières voulues, une capacité de planification souple et de qualité, et un mécanisme d'édification du consensus auquel tous les acteurs doivent participer et qui leur fournit les informations nécessaires.

Des programmes nationaux d'exploitation forestière devraient être définis en tant que stratégie nationale et que cadre de la coordination du financement et de la coopération internationale.

Pour la coordination des contributions des donateurs au niveau national, le gouvernement peut confier un rôle d'appui à une institution extérieure ayant une longue expérience du secteur. La mise en commun des ressources peut permettre d'améliorer l'efficacité.

Coopération au niveau international

Les gouvernements, les organisations internationales et les donateurs doivent avoir la même conception de la gestion écologiquement viable des forêts, ce qui leur donne des objectifs communs et une base de coordination. Les États doivent donner pour instructions à leurs délégations auprès des institutions internationales de défendre des positions cohérentes en ce qui concerne la gestion écologiquement viable des forêts, et ils doivent veiller à ce que leurs institutions bilatérales appuient ces positions.

La coordination internationale du financement de la gestion écologiquement viable des forêts doit viser à éliminer les doubles emplois et la concurrence et à appuyer les programmes nationaux. Elle doit être axée sur l'amélioration de la circulation d'une information synthétisée sur l'état d'exécution des programmes, l'élaboration des politiques, l'adoption des pratiques les plus adaptées et la définition de stratégies de prêts. Elle doit permettre de ne pas répéter les échecs du passé tout en permettant le transfert rapide de connaissances relatives aux projets pilotes qui ont réussi ainsi que l'évaluation des enseignements qu'on en a tiré.

Les programmes nationaux d'exploitation forestière devraient être pris en considération par les donateurs pour planifier leurs propres programmes dans les pays bénéficiaires, et ils devraient encourager la transition du stade des projets individuels à celui des programmes.

La coordination des donateurs doit commencer par un effort de cohérence interne.

Il faudrait définir des indicateurs permettant de suivre et d'évaluer l'efficacité de la coopération internationale.

Des partenariats devraient être créés entre les États, les parties intéressées sur le plan local et les sources extérieures de financement. Des études et des essais devraient être effectués au niveau national pour établir la faisabilité des accords de partenariat sur les forêts.

La coordination (aux niveaux national et international) entre les organisations intergouvernementales du système de l'ONU devrait être obligatoire, et des dispositions prises à cette fin. Les mécanismes officieux de coordination, comme le Groupe de conseillers sur les forêts, et ceux des organisations non gouvernementales devraient être encouragés.

Coordination et secteur privé

La participation du secteur privé à la planification de l'exploitation forestière au niveau national et à l'élaboration des politiques en la matière est importante pour la coordination.

Le secteur privé international qui mène des activités forestières dispose déjà de mécanismes de coordination sophistiqués, notamment ceux qui visent à intervenir au plus haut niveau des États, en utilisant des contacts directs, des missions commerciales, etc. Il est essentiel que les États associent des représentants d'institutions s'occupant des forêts et de l'environnement à leurs entreprises et missions afin que les investissements en résultant viennent soutenir la gestion écologiquement viable des forêts.

Les gouvernements doivent prendre les mesures voulues pour mobiliser le capital privé et optimiser le profit que le public tire de l'investissement privé. Sont notamment nécessaires un régime des investissements prévisible, une réglementation écologique applicable mais équitable, des ressources sûres, un développement des marchés des capitaux, la création de services de traitement de l'information, une diffusion de l'information sur les régimes d'investissement novateurs, la création de fonds autorenouvelables pour les études de préinvestissement et les inventaires, etc.

Il faudrait recourir à des partenariats entre secteur public et secteur privé pour imprimer un effet de levier aux ressources publiques limitées, y compris l'aide publique au développement, et consacrer plus d'investissements à la gestion écologiquement viable des forêts.

DÉCLARATION DE PRÉTORIA

Soixante-dix experts originaires de 45 pays de toutes les régions ont participé à l'Atelier sur les mécanismes et les sources de financement pour une gestion écologiquement viable des forêts coparrainé par les Gouvernements danois et sud-africain et le PNUD et organisé du 4 au 7 juin 1996 à Prétoria pour contribuer aux travaux du Groupe intergouvernemental spécial sur les forêts.

Les experts ont déclaré que les forêts, y compris les terres boisées, fournissaient une large gamme d'avantages économiques, sociaux, environnementaux et culturels aux niveaux local, national, régional et mondial, et qu'il était de l'intérêt collectif des générations présentes et futures de maintenir tous les types de forêts en bonne santé.

Les experts ont toutefois regretté que les accords de Rio visant à lutter contre la déforestation et à promouvoir une gestion économiquement rationnelle des forêts n'aient pas fait l'objet de suivi et n'aient pas été appliqués, et ils se sont en particulier inquiétés de ce que :

a) Les forêts du monde ne sont pas gérées de façon écologiquement rationnelles, une vaste déforestation non planifiée et une dégradation des forêts se poursuivant à un rythme sans précédent;

b) Les forêts ne pourront pas répondre aux besoins multiples des sociétés si les tendances et pratiques d'investissement actuelles se poursuivent;

c) L'on manque de ressources pour répondre aux besoins de la gestion écologiquement viable des forêts.

Pour ces raisons et pour parvenir à une gestion écologiquement viable des forêts qui soit économiquement rentable, socialement équilibrée et respectueuse de l'environnement, les experts ont demandé aux gouvernements, au secteur privé et aux investisseurs, aux organisations internationales et multilatérales, aux organisations non gouvernementales et au secteur bénévole de reconnaître la responsabilité qu'ils partagent et de prendre d'urgence certaines mesures :

a) Les gouvernements nationaux doivent engager des réformes de fond notamment pour assurer la valeur marchande de leur capital de ressources naturelles, mettre en oeuvre une planification de l'utilisation des sols et garantir la sécurité des titres fonciers, ainsi que prévoir l'utilisation des ressources nationales;

b) Les gouvernements nationaux devraient créer et promouvoir un environnement propice aux investissements dans la gestion écologiquement viable des forêts, notamment en veillant à la stabilité macro-économique et en se dotant d'une forte capacité institutionnelle et humaine et en entretenant cette capacité;

c) Les gouvernements nationaux devraient prendre des mesures d'incitation et promouvoir l'utilisation de technologies adaptées pour appuyer la gestion écologiquement viable des forêts, en particulier au niveau des petites entreprises locales et des propriétaires de forêts, et veiller aussi à ce que

les mesures d'incitation accordées dans d'autres secteurs soient favorables à la gestion écologiquement viable des forêts;

d) Les gouvernements nationaux devraient formuler et mettre en oeuvre, dans le cadre d'un processus ouvert et participatif, un programme national concernant les forêts qui comprenne des plans d'action clairs et prévoie des mécanismes de coordination au niveau national et un suivi de l'exécution, et qui assure la cohérence de la planification du développement national ainsi qu'au niveau macro-économique et des secteurs concernés;

e) Les donateurs et le secteur bénévole devraient en particulier axer leurs activités sur la satisfaction des besoins de subsistance, le renforcement des capacités et la création de possibilités industrielles dans les pays en développement, en particulier dans ceux dont la superficie boisée est faible;

f) La part des ressources financières nationales ainsi que la part de l'APD consacrée à des activités de gestion écologiquement viable des forêts devrait augmenter en valeur réelle, et le rôle critique que joue cette assistance dans le financement de la gestion écologiquement viable des forêts dans de nombreux pays en développement devrait en particulier être reconnu;

g) D'autres ressources financières nationales et extérieures devraient être mobilisées pour financer les mesures nécessaires à la promotion de la gestion écologiquement viable des forêts;

h) De nouveaux mécanismes de financement permettant à l'investissement privé d'avoir un effet de levier sur l'APD et vice-versa devraient être mis au point;

i) Les fonds provenant de toutes les sources devraient être mieux utilisés;

j) Les donateurs devraient répondre aux priorités des pays en développement et améliorer leur efficacité et leur efficience en consacrant une plus grande part du total des fonds à la mise en oeuvre et à la coordination au niveau local ainsi qu'aux évaluations conjointes périodiques;

k) Le secteur privé devrait être encouragé à adopter des codes de conduite pour promouvoir la gestion écologiquement viable des forêts;

l) Les système des Nations Unies devrait accepter la coordination obligatoire; le rôle des diverses institutions des Nations Unies doit être clairement défini et être fondé sur la capacité de chacune de traduire dans les faits une vision partagée de la gestion écologiquement viable des forêts;

m) L'appui à la recherche visant à promouvoir la gestion écologiquement viable des forêts devrait augmenter.
